

Photo club de Pérignat-sur-Allier



Affilié à la Fédération Photographique de France N°10 1803

Patronage FPF
2015-03

Organise le

4^{ème} Concours National d'Art Photographique 2015 de Pérignat-sur-Allier

Calendrier :

Date limite de réception des envois :	17 janvier 2015
Jugement :	24 janvier 2015
Notification des résultats sur le site du club :	31 janvier 2015
Exposition, salle de la mairie de Pérignat sur Allier	du 21 février au 1 mars 2015
Retour des photos :	Avant le 28 Mars 2015 (inclus)

- **Le vernissage et la remise des prix auront lieu le samedi 21 février à 11 heures, à la salle de la mairie de Pérignat-sur-Allier.**

4^{ème} Concours National d'Art Photographique 2015 de Pérignat-sur-Allier

Règlement :

Art 1 :

Ce salon est ouvert à tous groupements photographiques ou aux individuels sans restriction.

Art 2 :

Trois catégories sont admises :

- Papier Monochrome
- Papier Couleur
- Papier Couleur Nature

Art 3 : Définition de la Photographie Nature :

La photographie nature représente des animaux vivants non apprivoisés et des plantes non cultivées dans leur milieu naturel, la géologie et la grande diversité des phénomènes naturels, allant des insectes aux icebergs.

Des photos d'animaux domestiqués, tenus en cage ou soumis à une quelconque forme de restriction, ainsi que des photos de plantes cultivées, sont inadmissibles.

Une intervention minimale de l'homme est acceptable pour des sujets nature, comme par exemple des hiboux de grange ou des cigognes, s'adaptant à un environnement modifié par l'action de l'homme, ou des forces naturelles, tels que des ouragans ou des raz-de-marée, le revendiquant.

La photo originale doit être prise par le photographe, peu importe le procédé photographique. Toute manipulation ou modification de la prise de vue originale doit se limiter à de minimes retouches d'imperfections et ne peut en aucun cas modifier le contenu de la scène originale.

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait, afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

Art 4 :

L'ensemble de la sélection en vue de l'exposition étant encadré par les organisateurs, tout tirage reçu, quelle que soit la dimension de l'image, doit être monté sur un carton léger (ép max : 2 mm) et mesurer précisément 30 x 40 cm.

La présentation doit être soignée.

Aucun cadre, sous-verre, ou attache n'est admis.

Art 5 :

Le nombre d'épreuves est limitée à quatre par auteur et par catégorie, soit un nombre total par auteur de 12 photos maximum et 20 au total par club.

Art 6 :

Chaque expédition doit être accompagnée du bordereau d'envoi récapitulatif rempli (téléchargeable au format word et pdf sur le site du concours).

Chaque photo doit porter au dos, en haut à gauche en fonction du sens de lecture :

- le titre de l'œuvre
- la catégorie
- le numéro d'ordre sur le bordereau
- le nom du club (s'il y a lieu)
- le nom de l'auteur
- l'adresse de l'auteur. ne pas oublier de joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expéditeur pour l'envoi des notifications **ou** une adresse mail.

Art 7 :

Frais de participation et de retour des photos :

Fédérés :	Non fédérés
1 catégorie _____ 11€	1 catégorie _____ 13€
2 catégories _____ 13€	2 catégorie _____ 15€
3 catégories _____ 15€	3 catégories _____ 17€
Club 20 photos _____ 19€	Club 20 photos _____ 21€

Paiement par chèque à l'ordre de : **Amicale laïque Pérignat-sur-Allier**

Les colis reçus sans les frais de participation ou hors délais ne seront ni jugés ni réexpédiés.

Art 8 :

Envoi du colis en port payé, par la poste, non recommandé, dans un emballage rigide pouvant servir pour le retour à :

Photo Club de Pérignat-sur-Allier
Mairie, 3 place Onslow - 63800 Pérignat-sur-Allier

Art 9 :

UN AUTEUR NE POURRA RECEVOIR QU'UN PRIX PAR CATEGORIE

Les prix suivants seront attribués :

- **Catégorie Noir et Blanc :**

1^{er} prix :	100 euros + 1 médaille FPF
2^{ème} prix :	80 euros
3^{ème} prix :	50 euros

Prix du meilleur auteur Noir et Blanc : *100 euros*

- **Catégorie Couleur :**

1^{er} prix :	100 euros + 1 médaille FPF
2^{ème} prix :	80 euros
3^{ème} prix :	50 euros

Prix du meilleur auteur Couleur : *100 euros*

- **Catégorie Couleur Nature :**

1^{er} prix :	100 euros + 1 médaille FPF
2^{ème} prix :	80 euros
3^{ème} prix :	50 euros

Prix du meilleur auteur Couleur Nature : *100 euros*

Prix du meilleur auteur du concours : *Un trophée FPF*

Prix du public : *Un lot d'une valeur de 50 euros*

Art 10 :

Toutes les photos présentées devront être libres de droits, les organisateurs ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsables des litiges et contestations éventuels.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les meilleures œuvres, dans le cadre de la promotion du salon, sur le site du club et de la commune (sauf interdiction de l'auteur, à préciser au dos de la photo et sur le bordereau d'envoi).

Art 11 :

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des photos, mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration.

Art 12 :

Le club organisateur établit la liste du jury :

Trois juges par catégorie, habitués aux concours et ayant des compétences dans le domaine de la photographie.

Art 13 :

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Art 14 :

Pour tout renseignement :

Courriel : periphotoclub@yahoo.fr

Site du club : <http://www.photoclubperignat-allier.com>